

Conseil d'école
Mardi 18 octobre 2016

Présents :

Mme Maryline LEVEQUE, Adjointe au Maire de Mandres-les-Roses déléguée auprès du Conseil d'École
Mme Hélène CORDOEIRO, Responsable du service Enfance Jeunesse et Population de la ville de Mandres-les-Roses

Mmes Carole POIRIER, Judith MARTIN-DELVINCOURT, Audrey BINARD, Isabelle SCHNEIDER, Claire RUBI, Solveig LE GOFF, Corinne BACHELARD, Anne DELMAS, Djaouida BEAUMER, Maud ANDRE, Valérie FERREIRA, M. Eric FAIVRE, Yann MENGUY, représentants de parents d'élèves de la liste présentée par la FCPE

Mmes Céline TOUZAIN, Audrey LEGENT (en remplacement de Mme ROUSSEAU), Marie-Noël WEISHAR, Dominique SEFER, Anassika GRZYBOWSKI, Stéphanie GUIMARD, Emmanuelle FINK, Anne-Claire MANGE, Adeline MIKALEF, Brigitte DESROCHES, Muriel TERRETAZ, enseignantes

M. Guillaume FRESCALINE, Pierre BREMONT, Olivier LE BRAS, Bruno GAILHAC, enseignants

Excusées :

Mmes Ophélie DUHAMEL, Liantsoa RAZAFIMAMONJY, enseignantes

Président de séance : Bruno GAILHAC

Secrétaire de séance : Pierre BREMONT

Ordre du jour :

1. **Bilan de la rentrée 2016**
 - o **structure et effectifs**
 - o **activités périscolaires (fonctionnement et effectifs NAP, cantine, accueils du matin et du soir)**
 - o **compte-rendu financier de la coopérative scolaire**
2. **Présentation et vote du règlement intérieur**
3. **Projet d'école et projets des classes**
4. **Sorties scolaires**
5. **Travaux réalisés au cours de l'été et travaux à venir**
6. **Sécurité**

Propos introductif

Tour de table afin chacun puisse se présenter.

Rappel du rôle du Conseil d'École : lieu de présentation et d'échanges autour des actions mises en œuvre au sein de l'école, remerciement auprès des représentants de parents d'élèves pour leur implication en tant que relais indispensable avec l'ensemble des familles. Taux de participation à l'élection des Représentants de Parents : 42%. Aucune irrégularité n'est à signaler.

1. **Bilan de la rentrée 2016**

- o **Structure et effectifs**

Réflexion longue pour arrêter la structure avec l'arrivée de 73 CP et une moyenne à 27,08 élèves/classe.

6 postes sont pourvus par des Maîtres Formateurs qui partagent leur classe avec un autre enseignant afin d'assurer leurs missions de formateurs.

Les classes de CP sont chargées mais au regard des effectifs, cette structure est plutôt équilibrée.

Des nominations tardives ou arrivée décalée des enseignants sur les classes de CE1 A et CE2 B.

	Classe	Enseignant	Effectif
CP 73 élèves	CP A	Céline TOUZAIN et Sylvie ROUSSEAU	29
	CP B	Marie-Noël WEISHAR	29
	CP/CE1	Dominique SEFER	26 (15+11)
CE1 66 élèves	CE1 A	Anassika GRZYBOWSKI et Guillaume FRESCALINE	28
	CE1 B	Sylvie ROUSSEAU et Ophélie DUHAMEL	27
CE2 60 élèves	CE2 A	Stéphanie GUIMARD	26
	CE2 B	Emmanuelle FINK et Marion WELLER	26
	CE2/CM1	Pierre BREMONT et Liantsoa RAZAFIMAMONJY	26 (8+18)
CM1 73 élèves	CM1 A	Anne-Claire MANGE et Adeline MIKALEF	27
	CM1 B	Brigitte DESROCHES et Liantsoa RAZAFIMAMONJY	28
CM2 53 élèves	CM2 A	Muriel TERRETAZ et Adeline MIKALEF	27
	CM2 B	Olivier LE BRAS et Liantsoa RAZAFIMAMONJY	26
Total à ce jour			325
Moyenne par classe à ce jour			27,08

Perspectives

53 élèves de CM2 quitteront l'école en fin d'année et 53 élèves de Grande Section entreront en CP. Les effectifs devraient donc être inchangés à la rentrée 2017.

AIDE AUX ÉLÈVES

Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Le RASED se limite sur le secteur à la présence d'une psychologue scolaire.

Laure GEREZ : psychologue scolaire

Sa mission est d'accompagner les enseignants pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves, en apportant un éclairage sur les stratégies d'apprentissage des élèves en difficultés :

- réalise des observations et des bilans psychologiques ;
- analyse et interprète les données recueillies ;
- mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents ;
- peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école ;
- participe aux équipes éducatives et de suivi (élèves en situation de handicap) ;
- fait le lien entre les partenaires de soin, de rééducation, l'école et les familles.

Coordonnées : laure.gerez@ac-creteil.fr

RASED

École des Merles
4 rue d'Yerres
94440 VILLECRESNES
Tél. : 01 45 99 24 79

Santé à l'école

Docteur Nathalie FABRE : Médecin Scolaire

Sa mission est de contribuer à la réussite des élèves et participer à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques :

Elle réalise des visites médicales ayant pour objectifs principaux :

- le diagnostic médical des difficultés susceptibles d'entraver la scolarité des élèves ;
- l'adaptation de la scolarité aux besoins des élèves avec des aménagements concertés avec l'équipe éducative ; (PPS, PAP)
- le suivi des élèves ayant des besoins spécifiques ; (PAI)
- le lien entre la famille, l'école et le monde médical. (PAI)

Muriel Clavel : Secrétaire Médicale

Permanence à Boissy-Saint-Léger :

- le lundi, le mercredi (toute la journée)
- le vendredi matin

Coordonnées : muriel.clavel@ac-creteil.fr ou cms.940004-0001c@ac-creteil.fr

Centre Médico-Scolaire BOISSY-SAINT-LÉGER

École Amédée DUNOIS
18 rue de Sucy
94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
Tél. : 01 45 69 30 59

Les parents sont invités à prendre contact avec le Centre Médico-Scolaire de toute urgence si leur enfant doit prendre des médicaments sur le temps scolaire ou périscolaire pour faire le point sur le PAI.



A ce jour, de nombreux renouvellements sont encore en attente. L'absence de ce document engage la responsabilité des personnels et la santé des enfants.

Les médicaments seront entreposés en Salle de Maîtres pour être facilement accessibles à tous.

Nathalie ROUSSEL : Infirmière de l'Éducation Nationale du Collège Simone VEIL

Elle effectue les visites de contrôle obligatoires au cours de la scolarité. Les élèves de CE2 devraient être concernés cette année. Les parents seront informés afin de fournir le carnet de santé de leur enfant.

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Valérie FAZENDEIRO : Enseignant Référent pour la Scolarisation des Élèves Handicapés

- assure la mise en œuvre et le suivi des **Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS)** et les relations entre les différents acteurs ;
- organise les **Équipes de Suivi à la Scolarisation** ;
- participe aux **Équipes Préparatoires** à la mise en place d'un PPS.

Toutefois, c'est aux responsables légaux de l'enfant de constituer le dossier auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour toute demande d'aide (mise en place d'AVS, mise à disposition de matériel adapté...)

Coordonnées : Valerie.Fazendeiro-Morot@ac-creteil.fr

Collège Simone VEIL

12 rue François Coppée

94520 MANDRES-LES-ROSES

Tél. : 01 56 32 30 80

Charlotte COYNAULT et Nabila YAHIA-CHERIF : Assistantes de Vie Scolaire

- viennent en aide à 4 élèves de l'école.

o **Activités Périscolaires**

En chiffres

NAP :

Moyenne de septembre : 208 enfants de l'école participent soit 64% % des élèves inscrits dans l'école

Taux d'encadrement : 1 animateur pour 18 enfants (sur le plan réglementaire), mais la commune de Mandres-les-Roses a décidé de proposer un encadrement renforcé avec 1 animateur pour 14, toutefois certains groupes peuvent atteindre 20-21 enfants.

ÉTUDE :

20 à 30 enfants restent à l'étude.

Encadrement des deux études par des enseignants de l'école.

Certains parents s'interrogent sur le fait que quelques élèves rentrent de l'étude sans que l'ensemble du « travail » soit effectué.

Les enseignants encadrant l'étude expliquent que la priorité est donnée aux élèves de CP et CE1 répartis dans les deux études, mais que dans l'ensemble ils ont le temps de viser les exercices de tous les élèves. Toutefois une réflexion sera menée au niveau de l'équipe enseignante sur le « travail du soir » et un mot précisant le rôle de ce dernier sera collé dans le cahier de correspondance.

CANTINE :

Moyenne de septembre : 261 enfants par jour.

Au regard du nombre d'enfants fréquentant la cantine, il a été décidé que les animateurs remontent leur groupe en classe afin de simplifier la fin de service et assurer une communication avec l'enseignant de la classe.

Les représentants de parents rapportent que certains enfants et familles se plaignent de la qualité et de la quantité des plats servis (nombre de nuggets insuffisants).

La municipalité répond que le grammage est contrôlé, qu'il s'agit de favoriser un apport nutritionnel équilibré et que ces points peuvent être abordés dans le cadre de la commission des menus.

ACCUEILS :

Moyenne de septembre : 32 enfants à l'accueil du matin et 73 à l'accueil du soir.

Pour l'ensemble de ces dispositifs, l'inscription administrative s'effectue auprès de la mairie.

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Parcours de plusieurs séances au choix des enfants

Lieux fréquentés :

Dans l'école : Salles de classe, cour, gymnase, salle polyvalente, BCD, salles du Centre de Loisirs

A l'extérieur de l'école : Salle jouxtant le gymnase G. Vibert

Contenus 1^{ère} période :

CP A et CP B : Ateliers Arts plastiques, création, jeux de société

CP/CE1 et CE1 A : Ateliers anglais, création, langage des signes, jeux sportifs

CE1 B et CE2 A : Ateliers création, théâtre

CE2 B et CE2/CM1 : Ateliers création, « lutte contre la violence

CM1 A et CM1 B : Ateliers Chant, multi-sports

Les représentants de parents d'élèves s'interrogent sur le nombre d'animateurs et intervenants dans le cadre des NAP.

La municipalité indique qu'effectivement, il peut y avoir des absences d'animateurs et que dans ces cas là les activités sont aménagées.

Les représentants de parents indiquent une certaine disparité au niveau de la qualité des contenus des ateliers proposés.

La municipalité reste attentive sur ce point. En début d'année, le choix a été pris de mettre fin au contrat de deux intervenants dont les ateliers n'étaient pas adaptés aux enfants.

Les représentants de parents interpellent la municipalité sur la place du choix des enfants dans les activités et la possibilité pour ceux qui ne veulent « rien faire » ou de « parler avec des camarades » de pouvoir le faire.

La municipalité répond que dans chaque atelier cet espace libre est offert.

La mise en parallèle de l'étude et des NAP interroge les parents d'élèves qui trouvent que, de fait, les enfants qui fréquentent l'étude se retrouvent privés de NAP. Par ailleurs cela représente un double coût pour les familles qui laissent leur enfant en garderie à partir de 16h30.

Les enseignants encadrant l'étude indiquent que les élèves ne semblent pas privés lorsqu'ils arrivent à l'étude après un temps récréatif, et qu'au regard de leurs journées bien remplies, cet horaire est certainement plus favorable.

Enfin les représentants de parents souhaiteraient plus de lisibilité de l'organisation des NAP grâce à l'établissement d'un règlement intérieur et du programme des activités.

La municipalité répond qu'une page du site municipal indique le programme des activités par période et qu'un règlement existe déjà. Toutefois, il est noté qu'une réflexion pour rendre plus lisible tout cela sera menée. En cas de besoin, Cécile DARCHE et Florence LOCHON restent les interlocutrices directes.

Qui contacter ?

Directrice du site : Cécile DARCHE
 Directrice adjointe : Florence LOCHON
 Téléphone de service : 06 73 89 89 65
 Coordinatrice : Stéphanie LENOIR
 Service municipal Enfance-Jeunesse

o **Compte-rendu financier de la coopérative scolaire**

Les comptes de l'année scolaire 2015-2016 ont été vérifiés par Mmes DESROCHES et SEFER, enseignantes de l'école ainsi que par M. FAIVRE, représentant de parents d'élèves.

Les **PRODUITS (recettes)** proviennent de la vente des photos et des dons des familles.

Les CHARGES (dépenses)

La coopérative permet d'acheter :

- des albums ;
- du matériel d'arts plastiques, d'activités manuelles ;
- des jeux de société...

La coopérative permet aussi de financer en partie ou intégralement :

- des entrées de musée ;
- des spectacles...

Sur l'année 2015-2016, la coopérative a également acheté un caméscope numérique et un ordinateur pour le bureau.

Pour commencer l'exercice 2016-2017 la coopérative dispose de 4 998,92 €.

CHARGES		€uros	PRODUITS		€uros
607 Achats de produits pour cession		3 995,00 €	707 Ventes de produits pour cession		5 482,00 €
618 Charges des activités éducatives		6 934,10 €	708 Produits des activités éducatives		151,20 €
6281 Cotisations versées à l'OCCE		505,60 €	741 Subventions de l'Etat ou des collectivités locales		0,00 €
6282 Assurance(s) versée(s)		99,64 €	742 Subventions d'associations		0,00 €
65 Autres charges courantes		267,53 €	75 Autres produits courants		0,00 €
67 Charges exceptionnelles		0,00 €	756 Participations volontaires des familles		6 421,50 €
68 Achat de biens durables**		913,56 €	76 Produits financiers (mutualisation)		0,00 €
			77 Produits exceptionnels		0,00 €
Total des charges		12 715,43 €	Total des produits		12 054,70 €
		+			+
Excédent (1)		0,00 €	OU		Déficit (2)
(Produits - Charges)		=			(Charges - Produits)
		(3) 12 715,43 €	<==== = ====>		=
					(4) 12 715,43 €

BILAN simplifié au 31 août 2016 en Euros

ACTIF		€uros	PASSIF		€uros
<i>(Soldes des comptes au 31 août 2016)</i>					
512 BANQUE*		4 988,22 €	110 Report à nouveau		5 659,65 €
514 CHEQUES POSTAUX*		0,00 €	<i>(égal à l'actif / passif au 31 août 2015)</i>		
		+			+
530 CAISSE EN ESPÈCES		10,70 €	120 Excédent (+)		0,00 €
		+	OU		-
5... Autre compte*		0,00 €	129 Déficit (-)		660,73 €
		-			=
Total de l'actif (5)		4 998,92 €	==== = ====		Total du passif (6) 4 998,92 €

2. Présentation et vote du règlement intérieur

La proposition de règlement intérieur a été communiquée aux représentants de parents d'élèves, une semaine avant le Conseil d'École afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le règlement intérieur doit être un document lisible qui fixe un cadre commun de fonctionnement à partir des textes réglementaires suivants :

- circulaire ministérielle n° 2014-088 du 9-7-2014 ;
- règlement Type Départemental du Val Marne validé le 19-6-2014 par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

A ce titre, un certain nombre de références aux articles de la loi de refondation a été retiré afin de faciliter la lecture. Quelques points ont été ajoutés.

Il permet de définir et contractualiser le rôle de chacun.

Il est organisé en 6 Titres segmentés en sous-titres, comme suit :

PRÉAMBULE

Principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité.

TITRE 1 : ADMISSION A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Rappel que l'instruction est obligatoire pour tous les enfants, quelle que soit leur nationalité, ayant 6 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours.

Précise les conditions d'admission de tous les élèves

TITRE 2 : FRÉQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire.

2.1 Absences

Toute absence doit être justifiée.

2.2 Retards

Il sera demandé à la famille de justifier du retard.

2.3 Sortie d'élèves pendant le temps scolaire

Un enfant ne peut pas sortir seul de l'école pendant les heures scolaires.

TITRE 3 : HORAIRES ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

3.1 Horaires

Les représentants de parents expliquent qu'un décalage de 5 minutes de l'horaire de sortie à 16h30 serait pertinent pour permettre aux parents qui récupèrent un enfant en maternelle d'être aux 2 sorties.

3.2 Accueil et remise des élèves aux familles

Ouverture des portes 10 minutes avant le début des classes

Enfants remis à la responsabilité des parents à l'heure des sorties des classes.

3.3 Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)

Horaires et organisation générale

3.4 Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.)

Horaires et organisation générale

TITRE 4 : VIE SCOLAIRE

Définition des règles du Vivre Ensemble

4.1 Comportement des élèves

Droits et devoirs

TITRE 5 : USAGE DES LOCAUX - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

5.1 Utilisation des locaux – responsabilité- droit d'accueil

5.2 Hygiène

5.3 Sécurité

Une liste d'objets interdits a été ajoutée dans ce sous-titre

Les représentants de parents trouvent que l'interdiction de bijoux pose quelques problèmes pour les boucles d'oreille des petites filles.

Il est expliqué que les risques d'arrachement ne peuvent être écartés et que nous nous devons de garantir la sécurité au même titre que les risques de blessures aux orteils avec les sandalettes.

5.4 Surveillance

Les représentants de parents signalent qu'il semblerait qu'il y ait une montée d'actes violents pendant les récréations.

L'équipe enseignante chargée de la surveillance des récréations n'a pas constaté ce genre d'actes. La mise en place de 2 récréations et de l'accueil en classe à 13h20 ont un effet positif. Les conflits dès lors qu'ils sont connus de l'équipe sont dans l'ensemble réglés immédiatement.

5.5 Accidents et soins aux élèves

5.6 Assurance

5.7 Médicaments

} Points ajoutés au règlements

5.8 Participation des membres de la communauté éducative

TITRE 6 : CONCERTATION ENTRE LES FAMILLES ET LES ENSEIGNANTS

6.1 Le Conseil d'École

Définition du rôle du Conseil d'École

Modalités de communication entre les familles et les enseignants :

Cahier de correspondance

Réunions Parents/Enseignants

Les membres du Conseil d'École sont invités à voter concernant l'adoption du règlement intérieur.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Il sera collé dans les cahiers de correspondance des élèves accompagné de la Charte de la Laïcité.

3. Projet d'école et projets de classe

Le projet d'école est dans sa dernière année. Une réflexion sera menée au cours de l'année sur la mise en œuvre d'un nouveau sur la base du projet académique et des préconisations de la Directrice Académique du Val-de-Marne.

PROJET D'ÉCOLE PLURIANNUEL 2014/2017

Axes retenus, objectifs, partenariats et actions

Axes Académiques	Intitulés des axes du projet d'école	Objectifs de chaque axe	Partenariats	N° des actions
Réussite	<i>Entrée de l'école dans l'ère du numérique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Développer le goût des élèves pour les sciences du numérique. Privilégier l'utilisation de l'outil numérique dans les classes : outil informatique au service des apprentissages. 	<ul style="list-style-type: none"> Mairie de Mandres les Roses Direction académique 	1
	<i>Renforcement des compétences des élèves en français et en mathématiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> Apprendre à raisonner, Apprendre à rédiger, Apprendre à apprendre 		2
Équité	<i>Développement de la coopération avec les parents</i>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une coopération juste et efficace avec les familles. Développer et améliorer la communication Améliorer la lisibilité de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> Familles IEN 	3
	<i>Spécificité d'une école d'application</i>	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir Accompagner Participer à la formation continue Participer à la réflexion : options de recherche et problématiques professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ESPE Autres écoles d'application IEN 	4
Solidarité	<i>Mise en place de parcours culturels</i>	<ul style="list-style-type: none"> Donner accès aux différents domaines des arts tout au long de la scolarité primaire Développer la curiosité et le goût de la connaissance pour les arts et la littérature 	<ul style="list-style-type: none"> Lieux culturels Artistes 	5

Intitulés des axes	Actions envisagées
Action 1 <i>Entrée de l'école dans l'ère du numérique</i>	<p align="center">Cycle 2 et Cycle 3</p> <p>Intégration dans les pratiques d'enseignement de l'usage du Tableau Numérique Optimisation de l'utilisation des ressources disponibles Mise en place d'Environnements Numériques de Travail Utilisation régulière de l'ordinateur pour lire, écrire, chercher, calculer</p>
Action 2 <i>Renforcement des compétences des élèves en français et mathématiques</i>	<p align="center">Cycle 2 et Cycle 3</p> <p>Copies pour retenir Copies cachées pour apprendre à copier Mémorisation de mots, de tournures, de syntaxe Mise en voix, mises en scène de textes Dictées régulières Calcul mental, calculs approchés Résolution de problèmes : analyse et rédaction du questionnement, calcul et résultat</p>
Action 3 <i>Développement de la coopération avec les parents</i>	<p align="center">INFORMATION/COMMUNICATION</p> <p>Livret d'accueil CP Réunions de rentrée Explication des actions menées dans l'école Expositions, temps de valorisation des projets Remise des livrets Possibilité d'inviter les parents à observer une séance d'apprentissage Implication des familles dans l'encadrement de certaines actions</p>

Action 4 <i>Spécificité d'une école d'application</i>	<p style="text-align: center;">Enseignants</p> Accueil et/ou accompagnement de stagiaires Mise en place d'une bibliothèque pédagogique Participation à l'encadrement de la formation continue des enseignants Participation à l'expérimentation de dispositifs pédagogiques
Action 5 <i>Mise en place de parcours culturels</i>	<p style="text-align: center;">Cycle 2 et Cycle 3</p> Mise en place d'un cahier des arts Cohérence entre le domaine artistique abordé au cours de l'année et les sorties scolaires Mise en lien interdisciplinaire Participation d'intervenants spécialisés, rencontres avec des artistes Partenariat avec la mairie pour proposer des NAP en fonction du domaine étudié

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES :

Les actions possibles :

- Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- Aide au travail personnel
- Mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école

Prise en charge pendant 6 semaines de groupes de besoins en français, mathématiques, et/ou méthodologie (séances de 30 minutes de 11h35 à 12h05, sauf pour la classe de CP/CE1 de Mme SEFER qui encadre ces activités le mercredi de 11h35 à 12h35)

PROJETS DE CLASSE :

L'équipe enseignante souhaite que les élèves de leurs classes découvrent l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) en adhérant à l'Association Usep du secteur de Boissy-Saint-Léger.

L'adhésion à l'USEP permettra :

- d'avoir accès à du matériel de sport de qualité pour enrichir la pratique sportive des élèves (activités cirque, escrime, double-dutch, tchoukball, kinball...)
- de pratiquer l'Education Physique et Sportive et développer des valeurs citoyennes de respect, d'implication dans le rôle de jeune officiel (arbitrage)
- de participer ou d'organiser des rencontres sportives avec d'autres classes, d'autres écoles sur le temps scolaire (rencontres danse, sports collectifs, randonnée orientation en forêt...)

CP	Projet autour des danses traditionnelles
CE1	Projet Usep et autonomie
CE2	Projet pluridisciplinaire autour de la création d'une comédie musicale
CM1	Projet pluridisciplinaire autour des arts urbains
CM2	Projet Usep et liaison 6 ^e

4. Sorties scolaires

Financement municipal des cars

En lien avec le projet d'école et de la classe

Sortie payante ou à la journée : facultative (assurance obligatoire)

Les sorties sur Paris ne sont pas interdites mais, par mesure de précaution, nous éviterons les lieux touristiques.

5. Travaux

- Travaux effectués

Installation de la 12^e salle de classe

Tracés de jeux dans la cour

- Travaux à prévoir

Programmation de la finition des salles de classe en attente

Tracés jeux de ballons dans la cour

Révision du parc informatique de la salle informatique

Porte-manteaux dans les classes

Anti pince doigts sur les portes métalliques

La municipalité indique que les dispositifs anti pince doigts ont été commandés et qu'ils devraient être posés pendant les congés de Toussaint ou de Noël.

Les autres travaux sont envisageables.

Les représentants de parents souhaitent savoir quand seront réparées les grillages de la cour.

La municipalité répond que les experts sont passés, qu'il s'agit maintenant d'une question d'assurance et que la société Bouygues effectuera les travaux nécessaires dans les prochains mois.

Les représentants de parents aimeraient que tables de tennis de table soient installées dans la cour ainsi qu'un parcours de billes.

Le directeur explique qu'il serait dangereux d'installer des obstacles dans la cour car cela limiterait les déplacements de nombreux enfants (160 à 170 élèves dans la cour) pour que quelques-uns puissent jouer au tennis de table. Par ailleurs la gestion de l'espace et du planning serait complexe.

6. Sécurité

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

PROCÉDURE VISANT À

Se mettre à l'abri en attendant la prise de relais par les secours professionnels et les autorités compétentes

OBJECTIFS

Assurer la sécurité des élèves et des personnels

Aider à gérer la crise dans l'école

Organiser la répartition des missions

Appliquer les directives des autorités

MISE EN ŒUVRE

Mise à l'abri dans les salles de classe en fermant les fenêtres et les rideaux

Deux enseignants chargés de transmettre les informations entre la cellule de crise (bureau du directeur) et les zones de sûreté

Un travail de réflexion de l'équipe enseignante a été mené le 8/10 afin définir le rôle de chacun.

Un document d'information sera transmis aux familles.

Un premier exercice de mise en sûreté se déroulera le 29/11/2016, un autre aura lieu plus tard dans l'année.

A 21h42, l'ordre du jour est écoulé et la séance est levée.

Compte-rendu rédigé par Bruno Gailhac, directeur de l'école
à partir des notes prises par Pierre BREMONT

Le directeur de l'école



Bruno
GAILHAC

Représentant élu de la
liste FCPE



Éric
FAIVRE